

FÉVRIER 2022

RC-POS (21_POS_1)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat David Raedler et consorts au nom Les Vert.e.s vaudois.e.s - Renforcer la formation pour éviter la désinformation

1. PRÉAMBULE

La commission a siégé à distance par le biais du système de visioconférence, Webex Teams, mis à disposition des commissions parlementaires du Grand Conseil, le mercredi après-midi du 17 mars 2021. Elle était composée de Mesdames les Députées Graziella Schaller et Sylvie Pittet Blanchette ainsi que de Messieurs les Députés Rémy Jaquier, Dylan Karlen, David Raedler, Daniel Trolliet. Madame la Députée Mario Wahlen a été confirmée dans son rôle de présidente.

Ont également participé à cette séance : Madame Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), Messieurs Jérémie Leuthold, secrétaire général du DFJC et Julien Schekter, délégué départemental à la communication au DFJC.

Monsieur Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

Ce postulat porte sur le thème large des informations, plus particulièrement les *fake news*, les informations en partie fausses ou les rumeurs colportées, etc.. Le contexte du dépôt de cet objet se situe à la suite des évènements de la prise du Capitole à Washington du 6 janvier 2021 ; événements ayant eu pour source des *fake news* ou des informations erronées. Ils ont amené un élément central : il est impératif de donner les clés de lecture de l'information aux étudiants, car il faut, d'une part, identifier ce qui est faux ou exagéré, et d'autre part, savoir quoi en faire, comment vérifier puis gérer une information fausse et y répondre auprès de ses amis à l'école ou au sein de sa famille. En effet, cela peut fonctionner comme une caisse de résonnance. Il est mentionné deux faux exemples partagés sur les réseaux sociaux et visés par ce postulat :

- 1. une information, sous la forme d'une photo, partagée plus de quinze mille fois sur les réseaux sociaux à propos de l'arrivée de loups sur le site de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Ce post-là était faux, mais pas inventé de toute pièce pour autant. C'était, en définitive, un chien qui s'était libéré d'un jardin à proximité de cette école. Lorsqu'il est parlé de *fake news*, ce n'est pas seulement une vidéo ou une photo, mais aussi leur interprétation qui peut se révéler fausse. Dans cet exemple, la véritable interprétation est liée à un élément biologique les loups ne viennent pas en ville, car ils sont peureux et un élément géographique par rapport à la présence du loup en Suisse;
- 2. une vidéo partagée un grand nombre de fois sur les réseaux sociaux suite à l'atterrissage du rover Persévérance sur Mars. En réalité, ce n'est pas ce robot-là, mais un autre qui a produit cette vidéo. De même que le son entendu était celui du rover et non pas celui du vent sur Mars dans la mesure où un micro ne peut pas résister, pour l'heure, à l'atmosphère et au froid martiens.

Ces deux exemples n'ont pas une grande importance. En effet, cela serait plus grave si cela concernait des informations de nature politique ou sanitaire. Néanmoins, dans les faits, ces informations totalement fausses ou exagérées sont partagées sans vérification de l'information. Pour cela, il ne faut pas seulement s'assurer de leur véracité sur un site débusquant les *fake news*, mais aussi opérer un raisonnement.

Il en vient donc à la mesure proposée dans son postulat. Le Conseil d'État a lancé depuis quelques années des réformes autour de l'éducation et du numérique. C'est très important, car la thématique des *fake news* est centrale dans ces domaines tant le partage des informations est immense. Cela se traduit notamment par la

révision du Plan d'études romand (PER) qui intègre de plus en plus des aspects informatiques et une connaissance liée aux médias. Toutefois, un élément paraît manquer dans ces réformes, soit le caractère véritablement transversal dans l'éducation à la désinformation. Il établit un parallèle avec le système mis en place en Finlande qui intègre le sens critique, le jugement et l'évaluation dans toutes les disciplines. Les enseignants intègrent un aspect du volet de l'information à ce thème des *fake news*. Dans les exemples susmentionnés, cela peut avoir une utilité. L'exemple du loup à Ecublens aurait pu être remis en question par différentes informations et identifié dans plusieurs branches scolaires : la biologie, l'histoire et la géographie. C'est par cette approche transversale qu'il peut être réveillé un sens critique chez les étudiants soumis à un contenu. Aujourd'hui, c'est d'autant plus important qu'avec les réseaux sociaux, les gens sont confrontés à des contenus potentiellement faux partout (école, amis, famille) et tout le temps. Dans le programme actuel, il y a l'idée d'amener une éducation numérique, mais son postulat vise comment elle peut appréhender la thématique des *fakes news* et comment assurer dans l'éducation des jeunes un caractère transversal à cette thématique au sein de l'école.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La Conseillère d'État déclare que ce postulat possède deux volets qu'il s'agit de traiter et d'en voir l'évolution pour les prochaines années.

Le 1^{er} volet concerne les contenus enseignés. À l'école obligatoire, les plans d'études actuels, en français, en histoire et citoyenneté, offrent des possibilités d'aborder ces questions et de contribuer au développement des connaissances et compétences critiques en matière d'analyse de textes. À cela s'ajoutent les initiatives ponctuelles comme « la Semaine des médias ». Néanmoins, il est constaté que ces plans d'études sont datés et plusieurs chantiers sont en cours dont la réactualisation du PER pour l'éducation numérique (PER-EDNUM). Ce plan doit être adopté, en principe, le jeudi 18 mars 2021 par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Ce nouveau plan repose sur trois axes : Science informatique, Usages et Médias. Ce dernier axe aborde spécifiquement les questions du postulat dans le sens de ce qu'est un média au XXIe siècle. Le texte introductif des intentions du PER-EDNUM parle spécifiquement de désinformation : « l'Éducation numérique participe largement aux thématiques de Formation générale. Elle favorise une réflexion citoyenne quant à l'impact des développements technologiques sur l'environnement et la société (...). Elle vise ainsi le développement de bonnes pratiques, dans une perspective de prévention liée aux usages des outils numériques : préservation de la santé physique, mentale et intellectuelle, respect du cadre légal, protection de l'identité personnelle et de la sphère privée, respect d'autrui et vigilance devant la désinformation et la surcharge informationnelle ». Les aspects suivants autour de la désinformation se matérialisent dans les apprentissages prévus dans l'axe « Médias », et ce à tous les cycles scolaires :

- au cycle 1 : le PER-EDNUM sera transversal puisqu'il traitera de la science informatique dans toutes les branches enseignées du plan d'études ;
- au cycle 3 : réfléchir sur la traçabilité de l'information (agences de presse, sources), les *fake news*, l'accès à l'information et l'enfermement dans des bulles culturelles, le marché de l'information, la manipulation de l'information et les donneurs d'alerte. Il y a également le décodage des intentions latentes d'un message (commerciales ou politiques), mais aussi la sensibilisation à l'influence sur la société des politiques et des stratégies des grandes compagnies qui développent les outils numériques utilisés au quotidien ou encore l'évaluation de la fiabilité et la portée des différentes sources de l'information.

Sur le plan intercantonal, le DFJC a insisté, dans son projet d'éducation numérique, sur la nécessité de mettre un point fort sur les aspects de sociologie du numérique et le canton de Vaud a été largement contributeur à la 1^{re} rédaction du PER-EDNUM. Par ailleurs, la nouvelle commission pour l'éducation numérique (CONUM) est un signal fort de la prise en compte du numérique sur l'enseignement avec une expertise intercantonale et académique sur ces aspects. Sur le plan vaudois, il y aura la reprise du PER-EDNUM avec une insistance sur la sociologie du numérique, notamment avec Dominique Boullier grand spécialiste, au travers la réalisation du moyen d'enseignement sur l'éducation numérique dans les cycles secondaires I et II. Le déploiement de l'éducation numérique permettra de renforcer les outils des enseignants et des élèves face aux *fake news*. Le caractère transversal voulu par le postulant est en adéquation avec la pratique du terrain. Au niveau du post obligatoire, le sujet est aussi traité puisque les plans d'études en lien avec les cadres fédéraux et cantonaux mentionnent explicitement les aptitudes dans le domaine numérique. Il y a des objectifs généraux pour l'École de maturité mentionnant, entre autres, que le cursus suivi doit permettre à l'élève d'exercer et démontrer son

aptitude à chercher, évaluer, exploiter et structurer l'information soumise; cela est valable aussi pour les objectifs du travail de maturité. Le DFJC est en train de préparer l'introduction de la science informatique en 2022 à l'École de maturité avec une place réservée à ces sujets et la mise en place d'un nouveau moyen d'enseignement. À l'École de culture générale (ECG), il est intégré progressivement dans les plans d'études l'option « Communication et informations ».

Le 2° volet concerne la formation des professionnels (enseignants ou bibliothécaires): la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) s'est dotée d'un plan d'action « Compétence numérique des enseignants » ayant permis d'introduire des modules obligatoires et optionnels en lien avec l'éducation numérique; les thèmes « désinformations et réseaux sociaux » y sont principalement traités sans exclure que d'autres modules disciplinaires ou transversaux apportent des contributions significatives en marge de leurs contenus principaux. En matière de formation continue, plusieurs cours abordent ces questions notamment le cours « Fake news où comment apprendre à nos élèves à surfer vrai » qui rencontre un vif succès depuis 2019. S'agissant des bibliothécaires, le plan d'études d'agents en informations documentaires de type certificat fédéral de capacité (CFC) ne prévoit pas un objectif de formation à la désinformation et aux réseaux sociaux, mais cela est intégré dans leur formation continue.

En conclusion, l'école vaudoise a pris un certain retard sur ces questions, mais s'attelle à le combler. Le nouveau PER-EDNUM et le déploiement de l'éducation numérique depuis 2018 offriront aux enseignants et aux élèves de nouveaux outils pour mieux traiter ces questions.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

Les commissaires se réjouissent de ce que le Conseil d'État met en place depuis deux ans.

Une commissaire demande des précisions :

- la collaboration au niveau romand pour le développement des outils en lien avec l'éducation numérique. Il a été parlé notamment d'une collaboration avec l'EPFL;
- i'initiation de base à la programmation, notamment avec la mise à disposition des robots Thymio dans les petites classes en demandant si cela est toujours d'actualité;
- la manipulation marketing sur les réseaux sociaux en demandant s'il y a des cours de sensibilisation à ce sujet.

La Conseillère d'État dit qu'il a été mis sur pied, depuis 2018, un centre Learn permettant une collaboration entre l'Université de Lausanne (UNIL), la HEP Vaud, le DFJC et l'EPFL; cela est unique en Suisse et permet d'être à la pointe du système pour avancer dans la formation des enseignants. Sur les CHF 29'962'000.-octroyés par le Grand Conseil en décembre 2019, une large part est attribuée à leur formation. Le reste sert notamment à élaborer des moyens d'enseignements dans les différents cycles:

- le cycle 1 : ce moyen est déjà édité et s'appelle « 1, 2, 3...codez ! ». Il a été adapté aux besoins du plan d'études vaudois. Le DFJC a décidé de suivre une politique de « science ouverte » (open science) que les cantons peuvent utiliser; cela est apprécié par les cantons n'ayant pas encore de moyens d'enseignement dans le domaine de l'éducation numérique;
- les cycles 2 et 3 : ceux-ci sont en cours d'élaboration et intègrent les éléments invoqués par le postulant. En effet, c'est la problématique de la sociologie du numérique qui est traité dans l'ensemble des moyens d'enseignement.

La robotique continue à être enseignée au cycle 1 avec une phase de généralisation, mais du retard a été pris à cause du coronavirus (COVID-19) parce qu'il est difficile de former à la robotique lorsque ce n'est pas en présentiel; c'est une branche très appréciée en raison de sa polyvalence et de sa transversalité.

Quant aux robots Thymio, un projet est mis en place de concert entre le DFJC et l'École Technique - École des Métiers de Lausanne (ETML). D'ailleurs, ceux-ci ne sont pas conçus en Chine, mais au sein de celle-ci à partir d'une réflexion sur la durabilité d'une cellule du DFJC.

Un commissaire souhaite être renseigné sur les programmes de formation mis en place pour les enseignants de l'école obligatoire et dans quel délai ils seront effectifs.

La Conseillère d'État indique que sur :

- le cycle 1 : les modules de formation sont déjà prêts, car cela est en lien avec le moyen d'enseignement publié il y a quelques mois ;
- le cycle 2 : cela est en phase pilote avec une formation qui est en train d'être testée et qui sera consolidée dans une année environ ;

le cycle 3 : cela est en phase pré pilote et passera en phase pilote dès août 2021.

Les modules de formation du cycle 1 permettent d'utiliser le moyen d'enseignement et les cours aident l'enseignant à le mettre en application. Lors de l'évaluation de cet enseignement par l'EPFL, il en est sorti que 97% des enseignants l'apprécient, car cela est immédiatement transposable. Cette philosophie sera gardée pour les cycles 2 et 3. Toutefois, il faut relever un point sensible pour les enseignants : c'est l'ajout d'une 34° période au cycle 3. Dès août 2021, cela sera testé dans les établissements pilotes et là aussi il y aura un processus transversal d'intégration de l'éducation numérique dans toutes les branches avec des enseignants spécialistes.

À la lumière des éléments apportés et du travail déjà entrepris, un commissaire souhaite savoir si ce postulat a encore une raison d'être. Si ce n'est pas le cas, il demande au postulant ce qu'il faudrait encore entreprendre. Bien que très satisfait des réponses apportées, le postulant relève toutefois deux questions non résolues justifiant un maintien de son postulat :

- la vue d'ensemble manquante permettant de comprendre et de présenter ce que fait le canton en matière de numérique, mais aussi face aux *fake news* qui ne sont pas limitées à ce dernier. Il manque encore des éléments de visibilité sur la formation des professeurs et autres intervenants de l'école;
- les effets de la mise en œuvre prochaine d'une nouvelle phase du PER-EDNUM avec la transversalité, évoquée dans le postulat, dans toutes les branches enseignées à l'école.

La Conseillère d'État rassure le postulant que la vue d'ensemble sur la désinformation est cristallisée par le PER-EDNUM. Sur la mise en œuvre, elle dit, sauf volonté contraire du Conseil d'État, que le Grand Conseil sera saisi prochainement d'un second EMPD sur la thématique de l'éducation numérique qui donnera un état de la mise en œuvre consolidé du 1^{er} EMPD. Elle garantit que les éléments de mise en œuvre (évaluation et monitorage) seront introduits dans ce nouvel EMPD.

5. CONCLUSION

Le postulant s'engage dès lors à retirer son postulat au plénum au vu des dernières explications données.

Bogis-Bossey, le 20 février 2022.

La présidente-rapporteuse : (Signé) Marion Wahlen